



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-100454>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-100454**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : Département de l'Isère

**Correspondant** : le Président

**Adresse** : 7 rue Fantin Latour, 38022 Grenoble

**Coordonnées** :

**Téléphone** : 0476003838

**Télécopieur** : 0476003835

**Courriel** : marches-publics@isere.fr

**Adresse internet** : <https://www.isere.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur** : <https://www.marches-publics.info>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché** : Bilan des émissions GES 2024

**Lieu d'exécution** : 7 rue Fantin Latour, 38022 Grenoble

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales** : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. L'article 75 de la loi Grenelle 2 n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour un certain nombre d'acteurs publics et privés. Ces bilans ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de GES sur une année d'une personne morale en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. L'article L229-25 du code de l'environnement modifié par la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 impose à toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et, depuis le 9 novembre 2020, d'y joindre un plan de transition pour réduire ces émissions. Le plan de transition doit présenter les objectifs, moyens et actions envisagés. Le Département de l'Isère est donc soumis à l'obligation de réaliser tous les 3 ans un bilan des émissions de GES afférant à son patrimoine et à ses compétences, ainsi qu'un plan de transition

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

24 mois à compter de la notification du marché.

## Section 5 - Conditions relative au marché

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** ressources propres du Département de l'Isère, y compris les emprunts

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Autres renseignements demandés :** Renvoi au règlement de la consultation

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

## Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 06/10/2025 à 14:00

**Délai minimum de validité des offres :** 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** A25MTE-MT001

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRK24 Valeur estimée hors TVA : entre 10 000,00 euro(s) et 35 000,00 euro(s) Modalités d'ouverture des offres : Date: 06 oct. 2025 Lieu : GRENOBLE Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : NON Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269 Mel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) Web : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269 Mel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) Web : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/> Le Département ne souhaite pas communiquer le montant estimatif de l'Accord-cadre. Montant maximum 35 000 euros HT. Les conditions d'envoi et de remises des offres sont détaillées à l'article 6 du RC

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/09/2025